



14ème législature

Question N° : 103919	De M. Pierre Aylagas (Socialiste, écologiste et républicain - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >programmes	Analyse > langues régionales. perspectives.
Question publiée au JO le : 25/04/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Aylagas attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le projet de circulaire sur l'enseignement des langues régionales et de l'enseignement bilingue en langues régionales. Il s'inquiète du nouveau cadre réglementaire qui risque d'être mis en place par la nouvelle circulaire. Il ne doit pas s'agir de revenir 15 ans en arrière sur les principes clés de l'enseignement bilingue, mais bien au contraire d'assurer 15 années supplémentaires à son développement et à sa promotion. En effet, la particularité de la France tient à la variété des cultures et des origines qui la composent. Mme la ministre le rappelait d'ailleurs lors de la sortie provocatrice de M. Nicolas Sarkozy à propos de « nos ancêtres les gaulois » : les différents peuples qui se sont installés sur le territoire géographique français, la fluctuation des frontières espagnoles, italiennes, allemandes ; tous ces facteurs ont contribué au développement et à l'émergence de nouvelles langues. Longtemps brimées, dans un souci d'unicité territoriale et d'éducation, alors que la République était au coude à coude avec la monarchie et l'Empire, elles doivent être aujourd'hui affirmées comme une force et une particularité française. Aussi il s'inquiète du manque d'écho qu'a rencontré par exemple la proposition de loi (encore peu ambitieuse) pour promotion des langues régionales. Il souhaiterait que la promotion des langues régionales en France se fasse de concert avec tous les acteurs (FLAREP, APLEC), et dans un sens évolutif plutôt qu'en régression. Il s'inquiète par exemple de certains points clés de cette circulaire. Premièrement, l'intitulé de la circulaire ne mentionne plus le bilinguisme, ce qui était le cas jusqu'à présent. Ce même bilinguisme est proposé dorénavant en petite section maternelle « lorsque c'est possible » (l'usage de ces termes n'a rien de rassurant ni d'engageant dans le cadre de la promotion des langues régionales). Il constate également l'absence d'un plan de développement du bilinguisme : seul est mentionné que le développement de cet enseignement a déjà été consolidé. L'onglet de la formation de nouveaux professeurs en langues régionales est délaissé. D'une manière générale, c'est tout le cadre de l'enseignement d'initiation qui non seulement n'est pas prolongé par rapport à la circulaire de 2001, mais qui est en plus revu largement à la baisse. Aussi, il fait part de son étonnement par rapport à cette dévalorisation de l'enseignement bilingue des langues régionales, et lui demande quelles sont les mesures envisagées pour leur promotion.